



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 18 mai 2022

254^{ème} JOUR DE GRÈVE

A SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES

NOUS EXIGEONS LE RESPECT DES CONDITIONS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ, DE TRAVAIL ET DE VIE !

Depuis le 06 septembre 2021, notre section syndicale à SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES a entamé une grève.

Nos camarades revendiquent, entre autres, le respect de leurs conditions d'hygiène, de sécurité, de travail et de vie.

La SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES refuse de répondre à leurs revendications.

ILS EN SONT A LEUR 254^{ème} JOUR DE GRÈVE !

La SAS ARCELORMITTAL CONSTRUCTION CARAÏBES use de tous les moyens, de toutes les manœuvres, pour tenter de casser le moral de nos camarades et de briser la grève. Ainsi, elle n'a pas hésité à :

- Faire appel à des vigiles, aux huissiers et aux forces de répression ;
- Mentir en promettant des augmentations substantielles de salaires et d'embauches aux camarades de Martinique et de Guyane. Elle est parvenue à ses fins. **Les camarades ont repris le travail sans rien obtenir ;**
- Tenter de produire en Guadeloupe en procédant au remplacement des grévistes par des tiers, dont le responsable de maintenance qui est un prestataire, pour honorer les commandes des clients ;
- Faire réaliser toutes les commandes de Guadeloupe par nos camarades de Martinique ;
- Brandir la menace de transférer le siège social de l'entreprise en dehors de la Guadeloupe ;
- Renier catégoriquement son engagement verbal à l'issue d'une rencontre avec le Secrétaire Général de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la CGTG à savoir : un protocole d'accord de fin de conflit avec une prime de 300€ aux grévistes et l'indemnisation de 50% des jours de grève ;
- Attribuer une prime de 1000€, **uniquement**, à tous les travailleurs non-grévistes de Guadeloupe, Martinique, Guyane et de Saint-Martin.

Jusqu'au 15 mai 2022, contrairement aux affirmations de la presse, le nombre de grévistes n'avait pas évolué. Tous les salariés de la production ainsi que les deux autres de la partie administrative ont toujours voté la grève.

Le lundi 16 mai 2022, deux camarades grévistes ont décidé de reprendre le travail. Une administrative et l'autre à la production. Tous les deux, ils se sont présentés à 08H00 du matin, soit à la même heure que le directeur général, de tout le personnel administratif y compris celle qui est en poste à Baillif.

Le fait de reprendre le travail, c'est leur droit le plus absolu. Par contre, ce que nous reprochons à ces deux camarades, ce sont les multiples appels téléphoniques aux grévistes pour les inciter à reprendre le travail. Ils sont en train de faire ce que nous reprochons à la direction. Ils sont en train de harceler les camarades.

Mais, pour le moment, la reprise de travail de ces deux camarades n'affecte nullement la grève. En étant isolé, le camarade est incapable d'assurer la production.

La direction le sait pertinemment. Pour ne pas les payer à ne rien faire, la direction a exigé que les deux ex-grévistes balayent et à nettoient les locaux. Tous les deux ont accepté alors qu'ils ne sont pas des agents de propreté.

Nous constatons que la direction se permet de faire appel à des huissiers de justice au lieu de faire intervenir une entreprise de nettoyage.

Aux environs de 10H00, le directeur a fait monter le rideau métallique. Notre Délégué Syndical et notre élu à la **Commission Santé Sécurité au Travail** ont pénétré dans ces locaux. Ils ont constaté la présence d'urine, de crottes de rats et de souris, des toiles d'araignées, d'une épaisse poussière de saleté sur le sol, les bureaux et les chaises, de nappes d'eau qui côtoient les fils électrique à même le sol, et autres... **Le danger guette en permanence les camarades.**

L'intervention de nos deux camarades a porté en partie ses fruits. Ce matin, la direction a fait appel à une salariée d'une entreprise prestataire pour nettoyer l'atelier et le bureau en question.

Eu égard à l'étendue et à la charge de travail qui lui a été attribuée, l'agent a fait savoir à nos camarades grévistes qu'elle ne pourra jamais arriver au bout de sa mission en une journée. Si elle y parvient, ce sera au détriment de son état de santé.

En osant faire travailler nos deux camarades dans de telles conditions, une nouvelle fois la preuve est faite que la direction n'a que faire de nos revendications.

Jamais, nous ne transigerons sur le respect des **conditions d'hygiène, de sécurité, de travail et de vie.**

**AMPLIFIONS NOTRE SOLIDARITÉ
A NOS CAMARADES EN LUTTE !**

VIVE LA COMBATIVITÉ DE NOS CAMARADES !